

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00780
Numéro SIREN : 450 373 840
Nom ou dénomination : 3G AUDIT EXPERTISE ET FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2021 sous le numéro de dépôt 13871

Jean-Michel BECHET
Pierre PHILIPPE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

R A P P O R T **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*En application des articles L.223-43, L.224-3 et R.224-3
du Code de Commerce*

3G AUDIT EXPERTISE ET FORMATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 €uro

Siège social : 50 rue Berthy Albrecht – La Sophie - Courtine
84000 AVIGNON
RCS Avignon 450 373 840

SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

V E R A N A S S O C I E S

SARL au capital de 150.000 €
298 Rue du Bon Vent - 84140 MONTFAVET - Tél : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - Email : contact@veran-associes.fr
150 Place Céréalis - Bât Le Cérès - 30133 LES ANGLES - Tél : +33 4 90 90 04 25

www.veran-associes.com

SIREN 410 439 111 - FRP FR244104391 11

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS**

*En application des articles L.223-43, L.224-3 et R.224-3
du Code de Commerce*

3G AUDIT EXPERTISE ET FORMATION
50 Rue Berthy Albrecht
La Sophie – Courtine
84000 AVIGNON

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire aux Comptes à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime de l'associé en date du 18 novembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

➤ *Les capitaux propres de la société sont positifs, et l'actif disponible est suffisant pour faire face au passif exigible.*

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

MISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, eu égard à l'importance et aux particularités de votre entreprise. Ces diligences ont consisté :

- * à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- * à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés, selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Montfavet, le 03 décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation

Pour la SARL VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes

VERAN ASSOCIES

GINESTE ET ASSOCIES

50 Rue Berthy Albrecht La sophie - Courtine

84000 AVIGNON

Siret : 65262029500020

Tél. : 04.90.82.47.94

Email : avignon@cabinet-gineste.fr

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON**

13 DEC. 2021

ARRIVEE

Greffé du tribunal de commerce Avignon

2 Boulevard Limbert

BP 21063

84097 AVIGNON CEDEX 9

**Objet : EURL 3G Audit Formation et Expertise
Dépôt au greffe du Tribunal de commerce**

Avignon, le 7 octobre 2021

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce et des sociétés, un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social de la société **3G Audit Formation et Expertise** préalablement à sa transformation en société par actions, conformément à l'article 49 alinéa 3 du décret 84-406 du 30 mai 1984.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 15.27 Euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

